

Envoi : 16/10/2018

Réception par le Préfet : 16/10/2018

Publication : 19/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-6-1

Séance du vendredi 12 octobre 2018

ACCOMPAGNEMENT D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les articles L 1111-2 et L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 110-2 du Code de l'Environnement,

VU l'article L 213-2 du Code de l'Education,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 21 septembre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder, dans le cadre de sa politique agroenvironnementale une subvention de 3 000 € à l'Union des Associations d'Éleveurs Sélectionneurs d'Animaux de Basse-Cour du Haut-Rhin pour les opérations qu'ils mènent aux côtés du Département en faveur de l'environnement et du développement durable.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C741, chapitre 65, fonction 928, nature 6574. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité